

autorités municipales dans le courant de l'été et qui consistera essentiellement en un résumé, un reflet le plus fidèle possible de ce que les gens nous ont dit.

35 Les gens nous ont dit beaucoup de choses depuis le mois de décembre, on a fait le tour. Alors il y a moins de gens qui viennent aux présentations parce qu'on en a eu beaucoup avant avec toutes les activités qu'on a faites depuis le mois de décembre. Je vous ai montré tout à l'heure, on a ça d'épais de notes, des centaines d'idées, on en a reçu d'un peu partout. Alors on ne manquera pas de matière.

40 Je me fais toujours un devoir de présenter les employés qui nous aident. Ici, vous avez monsieur Boissé au son, madame Louise Philibert qui fait la transcription phonétique et qui nous rend disponible par écrit, très rapidement, tout ce qui est dit ici est enregistré et on en a des copies sur le site web rapidement. Ça aussi, ça fait partie de la documentation dont on se sert pour faire le travail. Vous avez rencontré à l'accueil madame Denise Mumperese et monsieur Laurent Lafontant.
45 Puis Brunelle-Amélie Bourque qui s'occupe de logistique, vous allez peut-être la voir se promener comme une abeille ici et là. Voilà. Alors c'est tout.

Pour le reste, je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'on s'attend à ce que tout ça se déroule dans un climat de respect et tout ça. Même si des fois on en a gros sur le cœur pour des décisions passées, on pourrait pleurer tous ensemble là-dessus, mais on va essayer de regarder en avant en ce qui nous concerne et rester très respectueux pour tout le monde. Voilà.
50

Alors je vous demanderais de vous présenter, s'il vous plaît, pour l'enregistrement. Je vous laisse la parole.
55

Mme TANIA GONZALEZ :

Moi, c'est Tania Gonzalez pour Concertation.

60 **M. VINCENT HUET :**

Vincent Huet pour Concertation également.

65 **Mme TANIA GONZALEZ :**

Donc nous sommes ici présents aujourd'hui pour parler au nom de la table de quartier Concertation Ville Émard/Côte Saint-Paul qui compte 31 membres. Parmi ces membres, on a des organismes communautaires, des institutions et des entreprises d'économie sociale.

70 Comme vous savez, Concertation Côte Saint-Paul/Ville Émard s'est beaucoup impliquée à partir de 2007 dans la Mobilisation Turcot et aujourd'hui, on porte une fois de plus la voix des citoyens et aussi des membres des organismes locaux pour faire valoir leurs besoins.

75 Vous allez le voir, puis vous l'avez vu à travers le mémoire, il y a trois demandes qui transcendent l'ensemble du mémoire. C'est premièrement que le milieu de vie prime sur la zone de transit; qu'il y ait un verdissement massif ainsi que d'autres mesures pour compenser les émanations et la pollution générées et, j'ajouterais à ceci le bruit, évidemment. On est bien témoin ici à l'extérieur. Et le troisième point, c'est que la sécurité des piétons et des cyclistes soit assurée, non seulement après les travaux mais aussi pendant les travaux, et aussi validée par des responsables qui se déplacent sur place.

80 **M. VINCENT HUET :**

85 Notre présentation se concentre principalement sur le secteur de Côte Saint-Paul et le secteur Cabot définis par le territoire du PDUES. On va vous présenter un diagnostic de cinq secteurs en plus de la rue Saint-Patrick.

90 Comme premier secteur, on va vous parler du secteur ouest de l'avenue de l'Église. Donc on est vraiment près de la rue Saint-Patrick. Il y a l'édifice de la Dompark qui est présent mais il y a également des entreprises d'aménagement paysager et des garages qui sont très présents sur

l'avenue de l'Église. Et dans ce secteur-là, c'est très peu invitant pour les piétons et pour les cyclistes. Comme vous pouvez le voir sur la photo en haut à gauche, il y a littéralement un camion de stationné sur la bande cyclable présente marquée au sol sur l'avenue de l'Église. Donc c'est très, très difficile comme secteur en tant que cycliste.

95

Sinon, si on avance un peu plus vers le secteur central de l'avenue de l'Église, à l'intersection des rues Eadie et Laurendeau, c'est un secteur qui est principalement caractérisé par une prédominance résidentielle mais il y a également des commerces qui sont présents au rez-de-chaussée de certains bâtiments. On note parmi ces bâtiments, entre autres celui qui est présent sur la photo en bas, il y a une détérioration avancée de certains des bâtiments en termes d'insalubrité mais également en termes de moisissures.

100

En allant un peu plus vers le boulevard de la Vérendrye, ce qu'on appelle nous le secteur est de l'avenue de l'Église, ça constitue précisément à l'angle des rues Angers le cœur de l'ancien Village de Côte Saint-Paul. C'est un secteur qui est très marqué par des institutions, à savoir l'École Marie-de-l'Incarnation, le PDQ, le quartier 15, mais également il y a le Centre Saint-Paul qui autrefois était l'hôtel de ville du Village de Côte Saint-Paul.

105

Sinon, si on monte en haut de l'échangeur, c'est le secteur Cabot qui est caractérisé par encore des entreprises mais aussi des industries légères et quelques habitations. C'est un secteur en soi qui a quand même une entité assez propre à lui-même et dans les deux secteurs que je vous ai nommés, à la fois le secteur est et le secteur industriel Cabot, on y voit un fort potentiel de redynamisation par des usages mixtes mais qui sont aussi complémentaires avec ce qui est déjà présent.

110

115

Mme TANIA GONZALEZ :

Donc pour le secteur du canal Lachine, comme vous savez, c'est une infrastructure métropolitaine très appréciée pour la plaisance, le loisir mais aussi qui a une utilité fonctionnelle très, très importante en termes de marche et de vélo.

120

125 Donc nous on avait des préoccupations par rapport au détournement. Comme vous savez, les deux accès de la piste cyclable vont être fermés pendant trois ans. Donc ça, il faut savoir que l'impact est majeur. On essaie de créer des habitudes par rapport au transport actif, donc ça va être important que le détour qui est proposé, vous voyez la photo de droite, quand on sort de la piste cyclable puis on va vers le chemin de la Côte Saint-Paul, on arrive devant des voitures stationnées à contresens, suivie d'une voie de transit à contresens, suivie d'une autre voie de l'autre sens. Donc il va vraiment falloir s'assurer d'avoir quelque chose de très bien protégé, possiblement en site propre ou d'ajouter des bollards pour vraiment assurer la sécurité des cyclistes. - Quant à notre ami du centre, nous y reviendrons un peu plus tard.

130 Pour la rue Saint-Patrick, nous avons noté que c'est une rue de transit de camionnage très, très, très achalandée. Les trottoirs sont très étroits et il y a beaucoup de ruptures principalement du côté du canal de Lachine. On a pris une photo ici à côté d'un arrêt d'autobus de la 37 Jolicoeur. 135 Donc pour accéder à l'autobus, l'espace en tout cas qui reste de dégagement est très, très, très limité, puis apparemment qu'en hiver, la surface est glacée. Donc il faut se placer sur la chaussée pour accéder à l'autobus, ce qui génère beaucoup de problèmes quand on sait que c'est une rue si achalandée.

140 Enfin, dans la photo de droite, on est au carrefour de Saint-Patrick et du boulevard Monk et on voulait vous souligner que les feux de circulation ne sont pas...la séquence n'est pas faite comme la norme montréalaise, c'est-à-dire qu'au lieu de commencer par un feu piéton, on commence par des virages automobiles. Donc le piéton qui a le réflexe de tout de suite mettre le pied à terre et commencer sa marche peut se faire rentrer dedans par une voiture finalement. 145 ça, c'est vraiment à corriger rapidement.

150 Donc pour la qualité des milieux de vie, nos deux recommandations sont des mesures de mitigation comme on l'a dit, je n'en ajouterai pas plus. Puis nous croyons beaucoup au quartier complet, donc d'avoir vraiment des services de proximité, du résidentiel, l'industriel léger mais qui soit bien fait avec des interfaces intéressantes pour la population mais de conserver en fait un cadre pour cet emploi-là.

155 Par rapport à la connectivité et la mobilité, nous vous demandons de prioriser les
aménagements et les interventions pour les transports actifs. Comme je l'ai dit plus tôt, d'assurer la
sécurité des piétons et cyclistes pendant et après les travaux, que les pistes cyclables soient
160 aménagées en site propre. Pour l'instant, il n'y en a pas, ce n'est que des bandes cyclables qui sont
dans le quartier, puis vous comprendrez que souvent une ligne au sol n'assure pas une sécurité
optimale pour les usagers des transports actifs, en plus d'avoir des problèmes comme le camion
qui se stationne dans la rue, il y a une incompréhension de la part des automobilistes et des
camionneurs à comprendre qu'est-ce qu'une bande cyclable.

165 On demande que les aménagements soient universellement accessibles, c'est-à-dire
utilisables par tout le monde en même temps, quelles que soient les limitations ou les capacités
fonctionnelles. Et qu'il y ait un entretien des aménagements. Quand on fait du marquage, il faut le
refaire un minimum de deux fois par année, c'est un minimum. Voilà.

170 On demande également une amélioration de la connectivité avec le réseau cyclable
montréalais principalement en améliorant les liens, puis en assurant une sécurité accrue au niveau
de l'axe Saint-Patrick et de l'Église. Et qu'il y ait une déviation de camionnage de transit des rues du
quartier vers le secteur Cabot, ce qui, nous croyons, fait déjà partie des plans.

M. VINCENT HUET :

175 Pour la dynamisation économique et la cohabitation des fonctions, nous demandons le
maintien des secteurs d'emploi actuels, à savoir le secteur Cabot mais aussi le secteur ouest de
l'avenue de l'Église.

180 On demande également que dans le cas de nouveaux développements, que les activités
soient compatibles avec le cadre résidentiel déjà en place mais aussi l'industriel léger qu'on retrouve
par exemple dans le secteur Cabot.

Et enfin, on demande une revitalisation des secteurs commerciaux, à savoir les artères
Monk et de l'Église, Monk particulièrement dans la section nord plus près de Saint-Patrick et de

185 l'Église dans son ensemble. Comme suggestion, on recommande un allégement fiscal pour rendre disponible les locaux vides soient pour les artistes, les groupes ou les organismes en économie de partage.

190 Pour les équipements collectifs, nous demandons de préserver et de restaurer les édifices patrimoniaux en particulier le Centre Saint-Paul qui, aux dernières nouvelles, est encore une propriété de la Ville de Montréal et autrefois le centre hébergeait beaucoup d'organismes communautaires et on demande qu'il y ait une restauration de cet édifice-là et que ça profite au milieu.

195 Également en ce qui a trait au nouvel espace prévu sur l'échangeur Turcot, plus précisément à l'intersection des rues Saint-Patrick et l'avenue de l'Église et ce qui est l'extension du pôle Gadbois, on demande de créer un lieu de passage plutôt qu'un lieu d'activité ou un parc comme on a pu voir sur certains plans principalement à cause des nuisances que ça crée d'être en dessous d'un échangeur, même s'il y a des mesures de mitigation.

200 Puis finalement, on demande de mettre un accent particulier sur l'entretien des parcs existants, à savoir le parc de la Vérendrye, le parc Angrignon, le parc d'Arcy-McGee et Clifford qui sont tous aux abords du boulevard de la Vérendrye et ce même boulevard qui génère autant de désagréments en termes de pollution, de bruit, on demande qu'il y ait des efforts en mesures de mitigation pour ces quatre mêmes parcs qui existent déjà, qui sont déjà utilisés.

205 **Mme TANIA GONZALEZ :**

210 Je vais ajouter un tout petit mot en fait juste pour... Sur cette diapositive-là, la toute petite photo qui est à droite, c'est une traversée piétonne pour le boulevard de la Vérendrye. Donc on a une artère de circulation de six voies dans laquelle on a mis une traversée piétonne. Je peux vous assurer que c'est assez difficile de traverser. Donc nous croyons puis nous voyons d'un bon œil la possibilité d'installer un feu de circulation pour traverser ce boulevard-là qui est une des grandes artères qui enclave le quartier.

215 **M. VINCENT HUET :**

Et pour conclure, on demande ultimement que le plan du PDUES, la démarche du PDUES prenne en compte les enfants, les familles et les aînés, la faune et la flore et en particulier la marmotte Bibi qui habite sous les fondations du Centre Gadbois, qu'on a pu remarquer en faisant
220 notre analyse terrain. Et ultimement, on prend la peine de répéter que le milieu de vie doit primer sur la zone de transit que représente l'échangeur Turcot. Merci.

LE PRÉSIDENT :

225 Merci à vous de vous être donné la peine de réfléchir à tout ça, mettre de l'ordre dans vos idées, puis nous présenter un excellent document en passant, très bien fait, très bien composé et très bien illustré. Moi, j'ai particulièrement apprécié votre division par secteur parce que ça aide à préciser, à attirer l'attention sur certains points précis en les plaçant bien dans l'ensemble du territoire. Ça nous aide beaucoup, c'est une bonne idée. J'espère qu'on va pouvoir faire du chemin
230 là-dessus, c'est une bonne idée.

La bonne nouvelle, il y a beaucoup de choses, beaucoup de problèmes et beaucoup de solutions, la bonne nouvelle, c'est que vous n'êtes pas les seuls à avoir identifié ces problématiques-là. Je pense c'est bien pour nous, en tout cas ça va nous faciliter le travail qu'il y ait
235 beaucoup de monde qui ont identifié un certain nombre de problèmes communs et donc dans plusieurs cas, quand on identifie bien un problème, vous savez, la solution vient d'elle-même souvent.

C'est le cas dans votre mémoire à plusieurs endroits, c'est le cas aussi pour l'ensemble des
240 mémoires qu'on a reçus. Ce qui ne veut pas dire que c'est des redondances qui ne servent pas, au contraire. Nous on a besoin de savoir ce que les citoyens pensent d'un bout à l'autre du quartier et vous venez confirmer plusieurs choses qui ont déjà été dites et vous rajoutez des choses nouvelles.

Je veux juste vous rappeler, nous, notre mandat, c'est vraiment de penser au-delà du
245 chantier comment on souhaite de voir le quartier dans le futur, donc dans trois ans, cinq ans, dix

ans. Alors il y a des problématiques que vous soulevez, des nuisances qui m'apparaissent bien réelles. Je pense c'est évident quand on voit les photos et tout ça. Ça fait qu'elles pourraient être adressés tout de suite aux autorités et notamment au Comité de bon voisinage qui est fait pour ça. Alors nous, à long terme, on ne peut pas travailler sur des choses qui vont durer six mois ou un an ou deux ans, bien que c'est des problèmes évidemment très sérieux, je ne veux pas minimiser ça, que vous pourriez adresser tout de suite.

La même chose pour le feu de signalisation pour traverser six voies, je pense que les autorités concernées devraient être avisées rapidement, puis peuvent tout de suite travailler là-dessus. On n'a pas besoin d'attendre plus que ça. O.K. Alors je vous remercie. Je vais laisser la parole à mes collègues, on a quelques questions.

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Oui, moi j'ai quelques questions. Lorsque vous parlez des édifices patrimoniaux, donc le Centre Saint-Paul et l'église Saint-Paul, est-ce que vous pensez à l'utilisation pour des organismes communautaires ou vous avez pensé à d'autres utilisations potentielles?

M. VINCENT HUET :

Pour les organismes communautaires, certainement, mais on n'exclut pas une cohabitation avec, par exemple des entreprises en économie sociale. Bref, que ça devienne un lieu fréquenté pour la population et par la population principalement dans un but ultime que ça peut, bon, développer un sentiment d'appartenance fort pour la population, etc. Donc je ne sais pas si ça...

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Oui, c'est bon. À la page 16 dans votre volet *Dynamisation économique et cohabitation des fonctions*, à la fin, vous parlez, vous dites :

275

« *La dynamisation économique doit être accompagnée de financement adéquat pour un véritable développement intégré.* »

À quoi pensez-vous?

280

M. VINCENT HUET :

À l'autre PDUES Marconi Alexandra qui, malgré tout ce qui a été proposé, il n'y avait pas de levier qui suivait à mon sens, à notre compréhension. Donc c'était en réaction à ça principalement.

285

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Donc c'est en lien aussi avec votre dernière conclusion, la création d'un fonds pour des initiatives pérennes portées par des groupes communautaires. Est-ce que c'est en lien direct?

290

Mme TANIA GONZALEZ :

Oui, exactement. Donc pour que le fonds se transmette en action concrète, que ce soit accompagné de financement adéquat, surtout qu'on est dans un contexte où le réseau a été coupé, etc., donc les leviers dont la communauté disposait normalement ne sont plus pour l'instant. Donc pour que le PDUES soit réellement urbain, économique et social, il faut que le MTQ finance justement toute l'action soutenant de la communauté par le communautaire.

295

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

300

Donc dans votre vision, c'est le MTQ qui assurera la pérennité.

Mme TANIA GONZALEZ :

305

C'est-à-dire que nous croyons que – bien là, tu me corrigeras – que le MTQ a quand même une responsabilité. L'impact est très, très grand. Évidemment, vous connaissez l'historique, on ne va pas revenir là-dessus. Il y a eu beaucoup de frustrations, disons, par rapport au peu de gain du communautaire par rapport au projet initial. Néanmoins le projet est là, on va faire le mieux, puis on trouve que les équipes qui sont là, elles sont vraiment pour les bonnes raisons, on voit qu'ils travaillent bien, on croit en ça. Par contre, si on veut qu'on passe du plan à l'action, il faut vraiment que ce soit accompagné de fonds. C'est toujours ce qui manque en fait.

310

Vraiment, on a des bonnes idées, on a des beaux rapports, mais si on veut que ça soit réellement opérationnel, il faut supporter financièrement le communautaire.

315

Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :

Merci.

320

Mme TANIA GONZALEZ :

J'avais deux petits ajouts, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

325

Oui, oui.

Mme TANIA GONZALEZ :

330 Oui. Donc le premier, c'était par rapport à la revitalisation des artères commerciales. On
nous a dit qu'il était bien de recommander en fait des actions qui avaient déjà été menées et qui
avaient eu du succès. Donc on voulait souligner une idée qui a été mise en place dans Hochelaga-
Maisonnette par rapport aux locaux vides sur Sainte-Catherine. Donc la rue Sainte-Catherine dans
335 l'est est très, très, très dévitalisée, autant disons que la rue de l'Église actuellement. Il y a eu des
concours qui ont été lancés dans lesquels les artistes étaient invités à soumettre leur concept pour
avoir un atelier-boutique qui vendrait par internet mais qui aurait quand même une vitrine. Puis le
prix à gagner, c'était quelques mois de loyer gratuits et ça a vraiment permis d'occuper deux, trois
locaux qui étaient vacants depuis longtemps. Donc les propriétaires étaient très intéressés à avoir
des gens qui s'engageaient pour des baux à long terme.

340

Donc ce type d'initiative-là requiert, oui, des fonds mais c'est quand même pas très onéreux
par rapport à l'apport et à la revitalisation que ça peut permettre d'attirer. Donc vraiment d'attirer les
artistes soit qui sont déjà en place ou d'autres quartiers qui ont besoin juste d'un pied-à-terre pour
créer. Voilà.

345

LE PRÉSIDENT :

Donc il y a moyen d'impliquer aussi le secteur privé dans le financement de certaines
initiatives et pas seulement les pouvoirs publics.

350

Mme TANIA GONZALEZ :

355 Oui. En fait, je pense qu'une revitalisation, on ne peut pas se leurrer, le communautaire...
Comme on a dit en fait on croit au quartier complet. Le quartier complet, c'est des services de
proximité mais aussi des secteurs d'emploi. Donc si c'est des industries légères, des artisans et tout
ça, je pense qu'il faut y aller, ratisser le plus large possible parce que déjà c'est un défi, la rue de
l'Église, le boulevard Monk vivotent. Il y a des efforts de revitalisation mais il faut y aller dans un
spectre large pour s'assurer de se donner toutes les chances d'avoir une réelle revitalisation. Merci.

360 **LE PRÉSIDENT :**

365 Mais je pensais à votre idée, ce que vous venez de mentionner pour Hochelaga-Maisonneuve, moi, en aparté comme ça, je connais des gens, des propriétaires d'immeuble sur Saint-Denis qui ont de la difficulté en ce moment, puis qui ont accepté de renégocier les baux avec des locataires, des baux à la baisse, parce qu'ils aiment mieux garder leur locataire commercial plutôt que de le voir fermer ses portes et perdre tout loyer et aussi contribuer à la détérioration de la rue et de leur propre immeuble. Donc des fois, on peut regarder ces hypothèses-là aussi, je pense.

370 **Mme TANIA GONZALEZ :**

Absolument, de faire des belles collaborations comme ça entre le privé et...

LE PRÉSIDENT :

375 Avez-vous une idée – je ne vous blâmerai si vous n'avez pas la réponse – mais est-ce qu'à votre connaissance, des études ont été faites pour voir un peu combien pourrait coûter la remise en forme du Centre Saint-Paul?

M. VINCENT HUET :

380

On en a parlé ce matin en plus. De ce qu'on entend de la part de certaines gens, ça peut aller près du million en termes de restauration parce que c'est de l'insalubrité, c'est de la moisissure, c'est la brique aussi à l'extérieur qui est très endommagée. Donc je pense que c'est proche du million certainement, ce qui a été avancé.

385

LE PRÉSIDENT :

D'autres questions?

390 **Mme FRANCINE SIMARD, commissaire :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

395

Alors je pense que quant à nous, ça fait le tour. Votre dossier, votre mémoire est très complet, on a beaucoup apprécié. Je le répète, ça va être utile certainement. Merci beaucoup.

Mme TANIA GONZALEZ :

400

Merci beaucoup, bonne journée!

LE PRÉSIDENT:

405

Donc, les gens de l'École James Lyng, je vois monsieur le directeur dans la salle, je vous salue. Alors si vous voulez vous présenter pour l'enregistrement.

Mme MIKAELLA GOLDSMITH :

410

Mikaella Goldsmith.

Mme MELISSA PROIETTI :

415

Et Melissa Proietti.